



20, rue Charles Gide
CS 60336
87008 Limoges Cedex 1

5 av. Jules Ferry
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Tél : 05 55 34 28 68
Fax : 05 55 33 50 08

contact@barrandon.fr
www.barrandon.fr

SAS 2MO DISTRIBUTION

30 RUE DU PUY D'ARTHUGERAS

87270 COUZEIX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Certifié conforme à l'original



CABINET MEMBRE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES



Limoges



Limoges



Limoges



Limoges



Limoges

Les documents sont remis en double exemplaire
un original et une copie électronique.

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	990	221	769	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	93 566	51 367	42 199	55 903
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		94 571	51 588	42 983	55 918
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	167 443		167 443	318 987
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	950 000		950 000	650 000
	DISPONIBILITES	68 294		68 294	114 251
	Charges constatées d'avance	2 940		2 940	2 779
	TOTAL (III)	1 188 677		1 188 677	1 086 017
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 283 248	51 588	1 231 660	1 141 936

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	51 000	51 000
	RESERVES		
	Réserve légale	5 100	5 100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	311 611	137 453
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	103 866	199 688
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	471 577	393 241
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	390 000	390 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207 900	215 339
	Dettes fiscales et sociales	151 625	142 354
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 558	1 001
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	760 083	748 695
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 231 660	1 141 936
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		103 865,78	199 688,27
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		760 083	748 695
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 231 660** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 927 093** euros et un total **charges** de **4 823 227** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **103 866** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS

L'utilisation de la décomposition des immobilisations en structure et composants de première catégorie obéit aux règles suivantes :

Les immobilisations décomposables ne seront décomposées dès lors que le prix de revient de l'immobilisation dans son ensemble excède 10 000 € HT, sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous :

- Les composants d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT ne seront pas identifiés.
- La valeur relative d'un composant par rapport à l'ensemble de l'immobilisation doit être significative :
 - A titre de règle pratique, un composant est réputé non significatif, si son prix de revient n'excède pas 15% du montant de l'immobilisation prise dans son ensemble, s'agissant de biens meubles, et 1% s'agissant de biens immeubles.
- Quelque soit le mode d'amortissement retenu, un composant ne sera identifiable que si sa durée réelle d'utilisation diffère de plus ou moins de 20% de la durée réelle d'utilisation de la structure de l'immobilisation.

- Un composant ne sera identifié que si son remplacement est prévisible au cours de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation à laquelle il se rattache, c'est-à-dire en tenant compte de l'utilisation de l'immobilisation et de la politique de cession de l'entreprise.
- Les immobilisations suivantes qui ne sont pas affectées au cycle de production de l'entreprise sont par nature non décomposables : matériel de bureau, mobilier de bureau, véhicules, agencements et installations à caractère mobilier.
- Les immobilisations affectées directement au cycle de production, et les immeubles d'exploitation sont décomposables, sous réserve de respecter les règles énoncées ci-dessus.
- Les immeubles de placements peuvent ne pas être décomposés.
- Le responsable de l'entité peut malgré tout déroger à ces règles de décompositions, s'il estime que cela est nécessaire à la pertinence des comptes.
- Les décompositions seront effectuées avec prudence, notamment en fonction des informations actuellement restituables par le système comptable de l'entité.
- En particulier, il est préféré en l'absence d'informations fiables à l'origine, une décomposition en cours de vie de l'immobilisation, au moment du renouvellement du composant.

Composants de deuxième catégorie

Les composants de deuxième catégorie ne sont pas comptabilisés en immobilisation, mais seront constatés en provision pour gros entretien et grandes révisions.

Valeur résiduelle

Lorsque la durée prévisible d'utilisation d'une immobilisation est inférieure à sa durée de vie, la base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle de cette immobilisation, à condition que celle-ci soit significative et mesurable. Dans le cas contraire, la valeur résiduelle est réputée nulle par prudence.

Dépréciation des immobilisations

Il est constaté une dépréciation sur immobilisation, lorsqu'à l'inventaire la valeur nette comptable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur réelle. Sa valeur réelle est définie comme la valeur plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

En cas d'indices de perte de valeur convergents, si la valeur réelle ne peut être déterminée avec précision, l'immobilisation n'est pas dépréciée.

OPTIONS DE COMPTABILISATIONS

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

- Comptabilisation en charge

Frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

- Comptabilisation en charge

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations incorporelles et corporelles

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur immobilisations financières (titres)

- Comptabilisation en charges

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes, frais accessoires sur les valeurs mobilières

- Comptabilisation en charges

Coûts de développement

- Option actuelle : comptabilisation en charge
- Option ultérieure possible : comptabilisation à l'actif
 - Incidence du changement de méthode sur l'exercice : sans objet

Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs

- Comptabilisation en charges

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'achat ou coût de revient.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La provision pour dépréciation des stocks est une provision pour rotation lente.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 08/09/2014 selon le règlement ANC n°2014-03
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			990			990
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			990			990
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	16 823					16 823
	Matériel de transport	45 765					45 765
	Matériel de bureau, mobilier	30 055		923			30 978
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 643		923			93 566
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	15					15
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15					15
TOTAL		92 658		1 913			94 571

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles		221		221
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		221		221
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	16 275	547		16 823
	Matériel de transport	3 509	9 153		12 662
	Matériel de bureau, mobilier	16 955	4 927		21 883
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 739	14 628		51 367
TOTAL		36 739	14 849		51 588

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

--

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 954	29 954	
	Taxes sur la valeur ajoutée	47 170	47 170	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	90 319	90 319	
	Charges constatées d'avances	2 940	2 940	
TOTAL DES CREANCES		170 383	170 383	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	207 900	207 900		
	Personnel et comptes rattachés	23 292	23 292		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 754	42 754		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	84 213	84 213		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 367	1 367		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	390 000	390 000		
	Autres dettes	10 558	10 558		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		760 083	760 083		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Charges à payer		67 025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 811
FOURNIS.FACT.NON PAR	38 811	
Dettes fiscales et sociales		28 214
CONGES A PAYER	22 721	
ORG.SOC. CH/CONGES A	4 513	
ETAT-CHARGES A PAYER	979	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 940
Charges d'exploitation		2 940	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 940

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		510,00	100,0000	51 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		510,00	100,0000	51 000,00

2MO DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 51 000 euros
Siège social : 30 RUE DU PUY D'ARTHUGERAS
87270 COUZEIX
820 227 411 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 103 865,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	103 865,78 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	96 134,22 euros
Les sommes distribuables	
S'élevant ainsi à	200 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	200 000,00 euros
Soit 392,16 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2025.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2021 :

390 000,00 euros, soit 764,71 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 390 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2022 :

200 000,00 euros, soit 392,16 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :

25 530,00 euros, soit 20,05 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 25 530 euros

Certifié conforme

La Gérance

Pour la société INVEST LAB

Représentée par son Président

Olivier LABAJAUDERIE

